

## Commissions, indemnités des élus et taux des taxes

Lors du conseil municipal d'Avanton, du 2 juin dernier, voici les décisions actées.

> **Répartition des commissions.** François Vacossin : voirie et réseaux, espaces verts, bâtiments, urbanisme ; Sandra Guerrero-Cordeboeuf : action sociale, CCAS, Comité intergénérationnel ; Yaurick Lair : communication, vie économique et agriculture ; Lydia Meunier : amélioration du cadre de vie, environnement ; Nicolas Delafond : vie associative, jeunesse ; Stéphanie Ferrer : CCAS, comité intergénérationnel ; Éric Bru : communication

> **Indemnités des élus.**

Maire : 36,30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027. Adjoint : 13,64 % de l'indice brut terminal.

> **Taxes.** Un taux de taxe d'habitation à 16,15 %. Un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 15,61 %. Un taux de taxe foncière sur le non bâti à 48,07 %.

> **Loyers.** Le conseil approuve l'annulation d'un mois de loyer et le report d'un mois de loyer pour la réflexologue (Valérie Lassere) et la kinésithérapeute (Ewa Plantet).